

Procès-verbal de la séance de Conseil Municipal réuni en session publique ordinaire

Le 5 Septembre 2024 à 18 heures 00

Sous la présidence de Monsieur PISSELOUP Jean, Maire

**Etaient présents : Mmes BARNAY, MARTIN, ZBROZINSKI
Messieurs JOLY, TESTARD, LAMOUR, BEAUCARNOT**

**Etaient absents : Messieurs RICHARD, BRIET , CHEVALIER (pouvoir à P. JOLY)
Madame LOYRE (pouvoir à B. BARNAY)**

Après avoir procédé à l'appel des conseillers et constaté la validité de la séance, Monsieur le Maire ouvre la séance et demande la désignation du secrétaire de séance

Monsieur JOLY est désigné secrétaire de cette séance

VALIDATION DU PROCES-VERBAL de la dernière séance

Monsieur le Maire : Avez-vous des observations sur le PV de la dernière réunion du conseil municipal ?

Validation du procès-verbal de la séance dernière.

DELIBERATIONS

1/ Renouvellement équipement lumineux

Monsieur le maire rappelle que la CUCM a la compétence « Plan Climat Air Energie Territorial » via le PLUi.

Une étude a été demandée au SYDESL pour renouveler les équipements vétustes et faire baisser les coûts énergétiques (en plus des coupures déjà instaurées)

En 2023 le gouvernement a octroyé au SYDESL un financement FONDS VERT de 1 350 000 euros pour aider les communes à hauteur de 35% dans le renouvellement des équipements.

La Commune a postulé et notre dossier a été retenu, le SYDESL a donc constitué deux propositions pour le changement des luminaires. Monsieur le Maire en a fait la présentation au conseil.

La proposition retenue est à hauteur de 48639.68 euros, la participation SYDESL+ Fonds Vert s'élève à 30984.66 euros et le reste à charge pour la Commune est de 17655.02 euros.

Le conseil municipal accepte à l'unanimité ce projet le financement.

Mme MARTIN demande combien de luminaires sont concernés : 55 dans le secteur du bourg jusqu'à la Halte

M. JOLY demande quand auront lieu les travaux : courant 2025

2/ Annulation des loyers Casa Della Conca d'Oro

Le Tribunal de Commerce de Chalon sur Saône a rendu son jugement de clôture pour insuffisance d'actif pour l'activité de La Casa Della Conca D'Oro le 18.07.2024.

Les gérants n'ont pas réglé 7234.90 euros de loyers à la Commune.

Le Trésor Public demande donc l'annulation de cette dette sur le budget 2024.

Lors du vote du BP 2024 il avait été anticipé cette annulation et les crédits ont été prévus fort heureusement, ce qui évite un déséquilibre en fin d'année.

Le conseil municipal prend acte de cette demande et vote à l'unanimité la délibération nécessaire aux écritures comptables.

En parallèle, le Maire demande pour avis au conseil municipal si la commune doit postuler pour l'achat de la licence IV du Relais des Chasseurs, lui aussi en liquidation judiciaire ;

Le conseil municipal ne souhaite pas postuler, une seule licence suffit.

3/ Travaux d'isolation Ecole Primaire

Dans la continuité des travaux de toiture à l'école primaire, il serait nécessaire de refaire l'isolation de la façade de la classe des GS-CP.

Il y a d'importants problèmes de structure de la façade en elle-même et la porte de secours de la classe laisse passer énormément d'air.

Il devient urgent pour le confort des occupants et pour les économies d'énergie de refaire l'isolation.

Un devis s'élevant à 5500 euros HT a été établi.

Le Maire demande l'avis du conseil municipal sur ces travaux et suggère de déposer des dossiers de demande d'aide auprès du Conseil Départemental et peut-être DETR (à voir selon minimum HT requis)

Le conseil municipal accepte à l'unanimité ce projet et les demandes de financement.

Mme ZBROZINSKI demande qui réaliserait les travaux : AEV, comme en maternelle.

QUESTIONS DIVERSES

- **Prolongation bail locatifs SEMCODA** : Monsieur le Maire demande l'avis du conseil municipal pour une suite à donner au bail avec la SEMCODA des logements Rue Marie Curie.

Le bail actuel se terminerait en 2032, mais il est nécessaire de faire des travaux de remise en état (isolation, chauffage, aménagements intérieurs) pour les 7 premiers logements construits.

Les travaux sont estimés à ce jour à 337 296 euros ; La SEMCODA assure en fonds propres 80 000 euros, le reste doit être financé par un emprunt auprès de la Banque des Territoires sur 25 ans mais les financements de programme de logements sociaux doivent être garantis par la Collectivité.

La SEMCODA demande donc à la Commune son avis sur les travaux, la prolongation du bail et la garantie de la Commune.

Le Maire ayant exposé le projet, demande aux conseillers de réfléchir et une décision sera prise à la prochaine séance.

Madame MARTIN demande si les logements sont occupés continuellement et qui encaisse les loyers : Le Maire répond que oui et qu'ils sont très demandés à la location, la gestion relève entièrement de la SEMCODA, les loyers leurs reviennent.

Monsieur BEAUCARNOT fait remarquer que selon lui le montant des travaux projetés paraît élevé pour 7 logements. Il demande le prix moyen loyer / logement. Monsieur le Maire répond que l'étude de faisabilité financière est établie par la SEMCODA.

Monsieur JOLY souligne que si les travaux ne se font pas, les logements seront inlouables quand ils reviendront propriété de la commune à la fin du bail.

- Evolution location Restaurant : une procédure judiciaire est en cours pour impayés de loyers .

- Problème avec les chiens : Monsieur le Maire rappelle que les chiens doivent être tenus en laisse ! Ils ne doivent pas causer de désagréments aux voisins par les aboiements intempestifs !

Le maire rappelle qu'il ne peut être que médiateur en cas de litiges entre particuliers liés aux animaux ; Nous n'avons pas de police municipale pour intervenir.

Monsieur le Maire fait part du projet de la CUCM de constituer une police intercommunale : le projet est en cours.

- Bilan de la rentrée scolaire : 76 enfants inscrits à l'école pour cette rentrée 2024/2025

- Autres :

. Monsieur TESTARD souhaite que la position des bacs de ramassage OM soit revue Rue des Sources. Il y aurait possibilité de voir avec la propriétaire de la parcelle jouxtant d'environ 44 m². Une demande est à faire auprès de la CUCM.

. Monsieur le Maire fait part des incivilités au niveau du tri dans les bacs du cimetière : les usagers ne respectent pas les conditions de tri et l'agent technique est obligé de passer du temps à retrier !

Monsieur le Maire demande si d'autres questions sont à discuter, l'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19H10.

Le Conseil Municipal donne acte au Maire pour diverses communications prises en séance.

Vu par Nous, Jean PISSELOUP, Maire de la Commune de ST SYMPHORIEN DE MARMAGNE, pour être publié le 18.09.2024 à la porte de la Mairie, conformément aux prescriptions de l'Article 56 de la loi du 5 août 1844.

Fait à St-Symphorien de Marmagne le 09.09.2024

Le Maire,
Jean PISSELOUP



Le secrétaire de séance
Pierre JOLY

PV séance du 05.09.2024